



Les discours

n°4, diffusion post-congrès

JOURNEE du Jeudi 19 novembre 2009

DEBAT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX

- Intervention de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,
secrétaire d'Etat chargée du développement de l'économie numérique .2

SEANCE DE CLOTURE

- Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'AMF4
- Allocution de Monsieur Brice HORTEFEUX, ministre de l'Intérieur,
de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales5

**Intervention de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,
secrétaire d'Etat chargée du développement de l'économie numérique**

**Merci pour votre accueil,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Ministre, cher Michel MERCIER,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les maires,**

Je voudrais juste vous donner quelques informations qui, je sais, sont très attendues sur la TNT et l'extinction de la télévision analogique. Nous sommes actuellement dans le vif du sujet avec l'extinction, la nuit dernière, des émetteurs de Cherbourg pour le Nord-Cotentin, et à partir de début 2010, l'extinction, à un rythme d'environ une région par mois, de la télévision analogique, région par région.

Le 30 novembre 2011, la télévision analogique aura été éteinte partout. 100% des foyers recevront la TNT, c'est un engagement fort que le Premier ministre rappelait mardi devant vous. C'est un sujet qui n'a rien d'anodin, qui touche les Français au plus proche d'eux-mêmes, pour le meilleur – la TNT, ce sont 18 chaînes gratuites, en haute définition, parfois des chaînes locales ; pour le meilleur aussi parce que le passage au numérique libère des fréquences, et nous voulons les réutiliser au profit des territoires, pour le développement notamment de l'internet à très haut débit dans les zones les moins denses. Mais c'est aussi une bataille à remporter pour qu'il n'y ait pas d'écrans noirs, pour que tous les foyers soient bien informés, pour que tous les publics soient accompagnés, notamment les publics défavorisés pour des raisons financières, ou les publics les plus éloignés techniquement du numérique

Pour y parvenir, plusieurs dispositifs sont prévus, et c'est sur eux que je voudrais appeler votre attention.

Le Gouvernement a mis en place un dispositif national d'accompagnement, auquel l'État va consacrer 277 millions d'euros sur 3 ans pour financer l'information du public, les aides à l'équipement et à l'accompagnement.

Il s'agit d'abord d'informer, c'est évidemment la clé du succès, avec un site Internet - www.tousaunumerique.fr – qui présente toute l'information utile, de façon très claire et très pédagogique. Nous avons en outre ouvert un centre d'appel national et des centres d'appel locaux, en fonction de la date à laquelle, région par région, la télévision analogique est éteinte.

À l'information, nous avons ensuite prévu d'ajouter un dispositif d'assistance, en direction des publics les plus éloignés humainement du numérique : personnes âgées, personnes handicapées, qui peuvent recevoir gratuitement une visite à domicile pour les accompagner et diagnostiquer leur installation. Assistance financière, aussi, avec des aides financières qui ne sont pas des compléments, mais qui doivent permettre, par exemple pour tous les foyers exonérés de redevance, de couvrir les coûts d'acquisition du décodeur ou les coûts d'adaptation des antennes.

Cela signifie que ces foyers recevront sur facture les 25 euros correspondant au prix de base du décodeur, 120 euros pour le remplacement de l'antenne – là aussi, c'est le prix de base – ou encore 250 euros pour la parabole – c'est le prix d'entrée pour l'installation d'une parabole. Nous ferons évidemment en sorte que tout le monde soit le mieux informé possible ; mais « tout le monde », ce sont d'abord les élus, d'abord les maires, et je veux vous dire à ce sujet que l'État a déjà provisionné les 92 millions d'euros d'aides nécessaires pour l'accompagnement de ces publics.

Nous avons donc là un dispositif assez complet. Le Premier ministre a voulu le renforcer, le 21 octobre dernier, à la suite des enseignements que nous avons tirés des premières opérations pilotes auxquelles certains d'entre vous, certainement, ont participé. Et j'ai déjà donné une réalité à ces mesures, puisque le 4 novembre, en commission des Affaires économiques, les

amendements correspondant aux décisions du Premier ministre ont été adoptés à l'unanimité de tous les élus présents, dans la proposition de loi relative à la lutte contre la fracture numérique.

Que vont-elles changer, ces mesures ? D'abord, elles vont permettre d'améliorer la couverture par voie « hertzienne », grâce à une augmentation raisonnée de la puissance de tous les émetteurs, là où c'est possible. Les effets n'en seront pas négligeables, puisque c'est en moyenne 1,6 % de la population qui n'aurait pas dû être couverte par l'antenne « râteau », qui le sera, et dans certains départements, notamment dans les départements les plus ruraux, c'est jusqu'à 4% de la population qui voit ainsi sa couverture améliorée.

Point important : cela ne provoquera aucun surcroît préoccupant des émissions d'ondes électromagnétique, parce que le numérique émet aujourd'hui dix fois moins que l'analogique. Un émetteur en numérique a une puissance en termes d'émission d'onde dix fois moins importante qu'un émetteur classique, de sorte que même en doublant la puissance numérique pour pouvoir couvrir plus d'habitants, nous aurons encore une puissance cinq fois inférieure à celle de l'émission analogique. C'est important.

Par ailleurs, et c'est aussi une décision du Premier ministre le 21 octobre, tous les foyers qui recevaient la télévision analogique, et qui pour une raison ou pour une autre, seraient en zone d'ombre du numérique – il y en a quelques uns, nous essayons qu'ils soient le moins nombreux possible – tous ces foyers bénéficieront d'une aide pour financer la parabole. Cela coûtera en tout, je vous le dis quand même, 96 millions d'euros pour tous les publics, parce que ce sera une aide sans condition de ressource qui sera versée à tous ces foyers. Nous demanderons aux chaînes de participer à cet effort, comme le demandaient de nombreux élus, parce que c'est bien normal.

Dans ces zones d'ombre, certaines collectivités voudront maintenir la diffusion hertzienne. C'est un choix qui leur appartient, mais l'Etat accompagnera financièrement les élus de ces collectivités qui le souhaitent, selon un dispositif qui reste à affiner ; ce sera soit par le Fonds de compensation de la TVA, soit en puisant dans le fonds destiné à financer les paraboles, dans lequel par exemple on retiendrait l'argent qui aurait été nécessaire à l'équipement en paraboles d'un village pour le confier à la collectivité, afin qu'elle finance son émetteur. Le choix entre le FCTVA et l'utilisation du « fonds paraboles » n'est pas encore fait.

Enfin, tout ceci se fait à travers un instrument, le GIP (groupement d'intérêt public) « France Télé Numérique », qui réunit l'Etat et les chaînes de télévision, et nous le renforçons. Nous avons nommé à sa tête un président non exécutif, ancien parlementaire et élu local, Louis de BROISSIA. Il sera chargé à plein de temps d'aller à votre rencontre pour que tous ensemble nous réussissions le passage à la TNT, passage qui, je le redis, nous permettra de libérer des fréquences, nous permettra d'offrir de nouveaux services, nous permettra d'amener l'internet à très haut débit partout, comme l'évoquait Michel MERCIER, parce que c'est un sujet que nous portons ensemble, et nous ne sommes pas trop de deux pour cela.

Nous réfléchissons déjà avec vous à de nouvelles mesures complémentaires. Je pense en particulier à la création de commissions au niveau de chaque département pour pouvoir donner une information un peu privilégiée aux élus, éventuellement pour pouvoir conventionner avec les collectivités qui seraient dans des situations particulières et qui auraient besoin d'un accompagnement particulier.

Ces commissions pourraient regrouper élus, GIP, conseil supérieur de l'audiovisuel, et seraient animées par le préfet. Nous travaillerons à cette proposition notamment le 30 novembre prochain, lors que passage de la proposition de loi sur

la fracture numérique en séance publique à l'Assemblée nationale.

Dernière chose, je le disais en introduction, ces mesures ont été testées la nuit dernière dans le Nord-Cotentin, c'était la troisième et la plus grosse opération pilote. A 23h45, nous avons éteint les émetteurs de Cherbourg. Cela s'est bien passé ; l'émetteur principal a été rallumé ce matin avec trois heures d'avance. Tous les émetteurs seront allumés avant midi.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des ajustements à faire encore, d'autant que dans le Nord-Cotentin, il fallait « recalibrer » son décodeur parce que les fréquences étaient modifiées ; un certain nombre de personnes ont besoin d'un accompagnement pour cela. Un dispositif d'appel a été mis en place.

Nous en tirerons les dernières conséquences pour faire en sorte que le basculement région par région, qui commence à partir du

2 février prochain, avec l'Alsace, et qui sera suivi le 9 mars par la Basse-Normandie, se passent bien, sans écrans noirs.

Et pour que ce qu'on appelle le « dividende numérique », le bénéfice de la libération de ces fréquences pour pouvoir amener l'internet très haut débit pour tout le monde soit véritablement du « gagnant-gagnant » pour tous, sur la télévision numérique, les dix-huit chaînes, la haute-définition...

Nous sommes à votre disposition, évidemment, Michel MERCIER et moi, avec nos cabinets, avec le GIP France Télé Numérique ainsi redimensionné avec un élu local à sa tête, pour travailler à ce que cela se passe le mieux possible dans vos territoires.

Merci à tous.

**Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD,
président de l'AMF**

Monsieur le Ministre,

Mon rôle est de vous accueillir et de vous tracer le tableau de nos travaux au cours des trois jours qui viennent de s'écouler. C'est vrai, Monsieur le ministre, que nous avons eu affaire à un congrès extrêmement important. Il y a eu, chers collègues, plus de 12 000 inscrits, y compris les inscriptions sur place. Jamais, en dehors du centenaire de l'Association des maires de France, il y a deux ans, notre congrès n'avait mobilisé autant de personnes. Cela montre que la situation impliquait cette mobilisation. Merci pour votre présence très nombreuse.

Merci aussi, chers collègues, pour votre travail. J'ai été impressionné par le nombre des congressistes, qui dans cette salle bondée ont assisté à la réunion inaugurale de ce mardi, il y a deux jours. Dans les ateliers, sur tous les sujets, qu'il s'agisse des déchets, de la petite enfance, du patrimoine, de l'assainissement, de l'Europe, du Grand Paris, il y a eu des « quantités industrielles » de congressistes qui ont été présents, qui ont travaillé, qui ont exprimé leur position.

J'avais au nom du Bureau et avec l'aval du Bureau, demandé à ce que ce congrès 2009 soit un congrès d'expression des maires ; que le temps maximal vous soit donné pour exprimer vos inquiétudes, vos incertitudes, vos attentes et vos espérances. Je crois que notre congrès 2009 est un congrès intense et fructueux.

Je voudrais vous dire, Monsieur le ministre, qu'il y a deux gros sujets qui nous préoccupent, et le premier que j'évoquerai est celui qui est le plus dans votre champ de compétence ministériel, c'est la réforme territoriale et la réforme fiscale

Sur la réforme territoriale, j'ai, en présence du Premier ministre et en votre présence à tous, chers collègues, porté notre conviction, essayé de faire passer nos messages, présenté nos arguments pour que ce texte, en ce qui concerne les communes et intercommunalités, soit acceptable et puisse être efficacement mis en œuvre par nous.

C'est ainsi que nous avons entendu le Premier ministre énoncer plusieurs avancées en ce qui concerne la rationalisation des périmètres, qui sera une production conjointe du préfet, représentant l'Etat, et de la commission départementale de coopération intercommunale, délibérant à la majorité des deux tiers. Sur le pouvoir de police des maires, sur les règles de majorité qualifiée pour les transferts de compétence ou pour la définition de l'intérêt communautaire, nos positions ont donné lieu à acquiescement de la part du gouvernement. Sur toute une série de sujets, nous avons eu gain de cause, parce que nos positions étaient réalistes, étaient portées avec conviction et efficacité.

Il y a encore, mais cela se fera dans le cadre du débat parlementaire, toute une série d'ajustements techniques ou politiques à apporter, je pense aux métropoles en particulier.

Mes chers collègues, le rôle de l'AMF, c'est donc de porter notre conviction. Nous avons commencé à le faire dès juillet, lorsque l'avant-projet de loi nous a été communiqué. Cela a eu des effets, puisque le projet de loi a été amélioré. Il y a encore du travail à faire, mais c'est notre rôle, c'est l'office de l'Association des maires de France, rassemblant tous les maires de France, d'assumer ce rôle.

Deuxième projet de loi, Monsieur le ministre, c'est la loi sur la réforme fiscale. Nous avons dit que nous étions d'accord sur le principe d'une réforme, qu'elle était nécessaire, cela a été dit d'ailleurs dans la délibération lue par André LAIGNEL, s'agissant de notre motion.

Par contre, les modalités, le principe de la répartition de la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée, le principe de fixation du taux revenant au bloc local, communes et intercommunalités, ne sont pas encore réglés.

Toute une série d'affichages nécessaires des principes de péréquation, des principes de territorialisation, des principes de compensation dans la durée et avec indexation ont été affirmés, et mardi lors de notre séance inaugurale, et dans la motion de tout à l'heure.

Sur ces registres précis, nous sommes en contact et nous continuerons à l'être avec le ministère de l'Economie et des finances pour essayer de faire passer, pour affirmer notre volonté de faire bouger les choses et de parvenir à un texte qui soit acceptable par les maires, mis en œuvre par eux, pour permettre le financement de leurs actions, en investissement et en fonctionnement.

Voilà résumés à grands traits, Monsieur le ministre, les deux sujets principaux de nos travaux des trois derniers jours.

Je voulais vous dire, au nom de l'ensemble des congressistes présents, que je suis heureux de vous accueillir, parce que vous êtes notre ministre.

Traditionnellement, depuis des années, des décennies, c'est le ministre de l'Intérieur qui vient conclure nos travaux, qui vient apporter la parole de l'Etat puisque c'est le ministre des Collectivités locales ; non plus le ministre de tutelle des collectivités, mais le ministre avec lequel nous avons, chers collègues, un partenariat légitime parce que l'AMF est légitime par sa représentativité, un partenariat exigeant, mais constructif.

Monsieur le ministre de l'Intérieur, vous avez la parole

**Allocution de Monsieur Brice HORTEFEUX,
ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales**

**Monsieur le président, cher Jacques PELISSARD,
Monsieur le secrétaire général, cher André LAIGNEL,
Mesdames et Messieurs les maires,**

Jacques PELISSARD a évoqué à l'instant ce congrès, qui se déroule à un moment extrêmement important, et André LAIGNEL, dans la présentation de la motion, a évoqué des circonstances exceptionnelles.

A mon avis, tout ceci est juste, mais la vérité, c'est que le Congrès des maires est chaque année un rendez-vous majeur qui rythme le débat public par la légitimité de vos parcours, légitimité démocratique, par l'utilité de votre action comme de votre réflexion, et par la force, aussi, de vos propositions, que j'ai pu mesurer au cours de ces derniers jours.

A l'évidence, vous êtes les acteurs incontournables – et je ne suis pas le premier, naturellement à le dire, mais je ne serai pas le dernier, en tout cas, c'est sincère – vous êtes des acteurs incontournables pour la vie de nos institutions.

Je commencerai naturellement, chacun le comprendra, par remercier tout particulièrement le président PELISSARD, je sais toute la part personnelle qu'il a prise à la préparation de ce congrès, la construction de ses séquences, à la bonne tenue, aussi, de ses débats. Une nouvelle fois, ils ont été fructueux, et je sais que Jacques PELISSARD, tout comme naturellement le secrétaire général, André LAIGNEL, y ont largement contribué.

Cette année, effectivement, plus encore sans doute que les autres années, je mesure combien ce 92^{ème} Congrès des maires de France a été important pour notre pays. Il y a des signes, Jacques PELISSARD les a appelés – votre présence, le nombre de vos inscriptions, l'assiduité aux débats... pardonnez-moi aussi de le dire, la présence aussi de nombreux membres du gouvernement, qui reflète aussi l'attention – parfois aussi peut-être l'inquiétude, pour être tout à fait honnête – mais en tout cas attention, volonté de comprendre, volonté d'écouter

Et si nous sommes venus aussi nombreux, comme membres du gouvernement, c'est précisément parce que nous savions que des choses importantes allaient être dites, vraisemblablement d'ailleurs, pour la plupart, dans le prolongement des assemblées départementales qui ont précédé ou accompagné ce congrès, et j'ai eu l'occasion de participer à un certain nombre d'entre elles.

Donc il m'a été proposé, et je remercie les organisateurs, de conclure ces travaux, et je voudrais tout simplement me faire le porte-parole du gouvernement pour vous dire – et ce n'est pas une posture, ce ne sont pas des slogans ni des formules, mais cela reflète bien la réalité de ce que je pense - que nous vous respectons, parce que, comme l'a expliqué et l'a exprimé lors de l'ouverture le maire de Paris, Bertrand DELANOE, vos mandats, vos missions et vos charges sont par définitions très respectables. Nous vous remercions aussi parce que nous savons combien il est difficile, dans l'exercice quotidien – et c'est sûr que je m'adresse d'abord aux maires des petites communes – de faire vivre notre république de terrain.

Vous savez, le plus beau mot concernant la commune, c'est sans doute celui de Tocqueville, qui disait « la commune, là où bat le cœur des hommes ». Eh bien, dans vos mandats, dans vos réflexions, dans vos actions, dans l'exercice de vos missions, vous contribuez à faire battre le cœur des hommes sur le terrain.

Et puis vous dire aussi, et c'est sans doute là l'essentiel, que le gouvernement vous écoute. Vous avez évoqué, Monsieur le président PELISSARD, un « congrès d'expression ». Je trouve que c'est une bonne formule ; le gouvernement a été attentif à l'expression de votre congrès, et il a à cœur, je vous le dis, de partager et de faire évoluer avec vous ses projets.

Si le congrès se termine, ce n'est pas pour autant une fin, croyez-le bien, cela signifie au contraire que le dialogue va se poursuivre. Sur un rendez-vous institutionnel aussi majeur que la

réforme des collectivités locales, le dialogue se poursuivra, notamment au Parlement.

Nous voulons un dialogue républicain, un dialogue respectueux de chacun, un dialogue à la hauteur des enjeux, un dialogue constructif et productif ; et cela, c'est la démocratie, que tous ensemble nous devons défendre.

Et puisque nous sommes tous, les uns et les autres, des responsables publics, nous mesurons ensemble les réalités du contexte économique et social que nous traversons. Tous les orateurs l'ont rappelé, et à juste titre, nous traversons une crise économique et financière mondiale, les pouvoirs publics ont dû se mobiliser fortement, et c'est vrai, André LAIGNEL l'a rappelé dans la motion, c'est vrai que nous savons la part importante que les collectivités prennent au retour de la croissance. 20 000 collectivités ont à ce jour adhéré au dispositif de versement anticipé du fonds de compensation de la TVA. C'était une demande, c'était une aspiration, et nous y avons répondu. C'est une réponse qui d'ailleurs a un coût : cela représente 3,8 milliards d'euros d'ores et déjà versés, et 55 milliards d'euros de commandes actées en 2009.

Vous avez été aussi, de cette manière, aux côtés de l'ensemble de la communauté nationale, sur le terrain, sur chacun de vos territoires pour lutter contre la crise.

Eh bien effectivement, l'Etat sera à vos côtés en 2010 comme en 2009 : pour éviter une année « blanche », vous le savez, le Premier ministre a confirmé l'accord du gouvernement pour que ce dispositif soit assoupli, et a annoncé la reconduction de cette mesure en 2010 afin que de nouvelles conventions puissent être signées.

Et j'ai la conviction que ce qui va se jouer dans cette période décisive, c'est la capacité de notre pays à rebondir vite, à rebondir plus vite après la crise.

La question, vous le savez, est très simple. Elle est très simple pour chacun de nos concitoyens, mais elle est très claire aussi pour chacun de vous, et chacun de nous : la France sortira-t-elle plus vite, plus forte, plus compétitive, de cette crise mondiale sans précédent ? Cela se joue maintenant, et cela en grande partie avec vous.

Permettez-moi, d'abord, de bien insister sur ce que doit être l'exercice de responsabilité. Et cela doit me permettre de souligner qu'il n'est pas question que l'Etat s'exonère de l'effort de réforme qu'il demanderait aux autres. La réforme de l'Etat, en particulier la réforme de l'Etat territorial est aujourd'hui clairement engagée. Comme vous le savez, depuis 2007, un vaste mouvement de réorganisation des services déconcentrés de l'Etat a été lancé, c'est le chantier de la révision générale des politiques publiques. L'Etat, en effet, et chacun naturellement en a bien conscience, et sans doute moi le premier, en tout cas pas le dernier, l'Etat n'échappait pas à la critique. Depuis 1982, si l'on retient les éléments essentiels, on s'aperçoit que l'organisation territoriale de l'Etat n'avait finalement que très peu évolué. Une préfecture de département ou de région, une multitude de services déconcentrés d'inégales importances, organisés d'ailleurs quasiment toujours de manière très verticale, avec leur ministère « en tuyaux d'orgue », comme disent les spécialistes. Les conséquences des transferts de compétences n'avaient pas été clairement prises en compte, y compris d'ailleurs en termes d'évolution des effectifs de l'Etat. Plusieurs réformes, c'est vrai, de quelque gouvernement que ce soit, avaient bien cherché à la faire évoluer, au travers d'une meilleure coordination sous la conduite des préfets. Mais la limite de l'exercice, que vous mesurez au quotidien, tenait en fait à une réalité simple, c'est qu'on ne touchait pas aux structures.

C'est d'ailleurs cette situation insatisfaisante que la Cour des comptes a décrite, voici quelques jours, dans son rapport

thématique paru en octobre 2009 et consacré à la conduite par l'Etat de la décentralisation, tout en se félicitant d'ailleurs que l'Etat ait engagé, avec la RGPP, je cite la Cour des comptes, « un profond mouvement de réforme et de clarification de ces structures ».

Et c'est vrai que nous voulons aller plus loin, beaucoup plus loin que par le passé en matière de réforme de l'Etat. Il y a naturellement la question des effectifs, avec le sujet des départs à la retraite, il y a la volonté de concentration des services en huit directions régionales regroupées autour du préfet de région, et en deux ou trois directions interministérielles au niveau départemental, la mutualisation de toutes les fonctions supports, l'évolution des missions des sous-préfectures, et j'ai reçu de nombreux messages de maires me disant « ne touchez pas à la sous-préfecture » – je vais y revenir – et puis, il y a des ajustements, je ne vais pas vous en donner toute la liste.

Mais il y a une réalité, c'est que je connais l'attachement des maires de France à la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire, et tout particulièrement dans les territoires ruraux. J'ai bien entendu le secrétaire général évoquer les services publics, et j'insiste aussi, simultanément, avec la même force, sur la question de la présence de l'Etat.

Pour cette raison, je vous le dis, il n'y aura pas de remise en cause du maillage territorial dense constitué par les 240 sous-préfectures d'arrondissement. Cela, naturellement, n'exclut pas des ajustements ponctuels qui, à mes yeux, et sous réserve d'éléments plus précis qui me seraient communiqués, ne concernent que les milieux très urbains. Mises à part ces situations ponctuelles très particulières, ce maillage territorial de l'Etat mérite d'être conservé, en particulier, Monsieur le président, Monsieur le secrétaire général, dans les zones où la sous-préfecture constitue souvent la seule présence de l'Etat.

Cela ne signifie pas pour autant l'immobilisme ; les missions des sous-préfets et des sous-préfectures doivent continuer à évoluer. La sous-préfecture deviendra progressivement une administration de mission, tournée vers le développement local, et venant en appui à l'action de proximité menée par le sous-préfet. Celui-ci doit développer davantage ses interventions en matière d'ingénierie territoriale, et donnera la priorité, dans ses relations avec les élus, à leurs demandes de conseils et à leur exigence accrue – et c'est légitime – de fiabilité et de réactivité. C'est un travail, j'en ai bien conscience, de longue haleine, qui ne se fera pas en un jour, mais le cap, je vous le dis, est clairement fixé.

Dans la même logique, l'Etat doit conserver dans les départements des effectifs en rapport avec les missions qui restent de sa compétence. En particulier il est indispensable que l'Etat conserve une ingénierie publique au service des communes ou groupements de communes qui disposent souvent de moyens humains et financiers limités, en particulier dans les départements ruraux où l'offre du secteur privé est souvent défailante.

Je serai donc vigilant, avec Jean-Louis BORLOO, à ce que les missions d'assistance technique assurées par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, qui sont exercées par les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture, soient maintenues, encore une fois dans le respect des exigences du droit communautaire de la concurrence. Je le dis, c'est un point très important à mes yeux.

La réforme de l'Etat territorial, ce sont aussi des chantiers de modernisation que nous menons en partenariat. Je pense au chantier du contrôle de légalité, pour lequel une triple évolution importante est en cours. Vous avez pu, je l'espère, constater – tout n'est pas réglé, mais l'avancée est là – l'allègement des actes transmissibles. Je pense que cet allègement est indispensable pour simplifier les contraintes pesant sur les collectivités territoriales. J'ai par exemple proposé au Conseil des ministres de mercredi dernier, c'est donc tout récent, qu'on allège les transferts de ces actes dans le domaine de la voirie, ou dans celui de la promotion du personnel. L'époque où on faisait remonter systématiquement pour la modification d'un

échelon, d'un grade, ou d'un poste, à mon avis, on peut s'en passer aujourd'hui.

C'est aussi, à côté de l'allègement, la concentration du contrôle de légalité dans les préfectures. Parce que si l'on transfère davantage de contrôle de légalité aux préfectures, cela signifie que le rôle de conseil du sous-préfet s'en trouve parallèlement renforcé.

Et enfin, il y a la dématérialisation des actes. Il faut savoir que déjà, globalement, c'est 30% de ces actes qui sont ainsi en moins du fait de cette procédure d'allègement.

Vous le voyez, l'Etat cherche à se moderniser ; bien évidemment, la route est longue. Cette réforme est en train de se concrétiser. Je pense qu'elle s'inscrit dans un mouvement historique très lourd, et qu'enfin, avec la RGPP, l'Etat tire les conséquences de la décentralisation. Mais reconnaissez quand même qu'on y a mis le temps, puisque les grandes lois DEFFERRE de décentralisation, c'était 1982, et l'adaptation en quelque sorte de l'Etat survient 30 ans après.

Tout cela pour vous dire que l'Etat, c'est vrai, n'a pas de leçon à donner concernant le calendrier, le rythme et la densité de la réforme, mais il accomplit son propre effort sur lui-même.

Donc avant d'y inviter les collectivités, il fallait que l'Etat lui-même se lance dans cette réforme.

Et j'en viens donc maintenant à cette réforme des collectivités territoriales, puisque Jacques PELISSARD m'y a invité.

Je sais que cela a occupé l'essentiel de vos débats pendant les trois jours. C'est donc la démonstration que ce congrès se tenait au bon moment. Je sais que Christine LAGARDE, après le Premier ministre, est venue expliquer quels étaient les objectifs, et surtout préciser quelque chose que je voudrais confirmer à mon tour en clôture de votre congrès. C'est que cette réforme n'est pas sclérosée. Elle n'est pas figée.

Je voudrais vous dire que cette réforme, nous devons la construire ensemble, et pour cela il y a un calendrier.

Quelques mots sur ce calendrier. Cette question, d'ailleurs, je crois, a été soulevée.

Je dirai que c'est une interrogation de bon sens, celle qu'a évoquée André LAIGNEL : fallait-il engager la réforme de la taxe professionnelle avant la réforme institutionnelle et la clarification des compétences ?

J'aurais pu éviter de parler de cela, mais je ne veux pas me soustraire, devant vous, à cette interrogation, et au contraire expliquer le plus clairement possible les différentes étapes qui forment, à mes yeux, une démarche cohérente.

Toute réforme – et donc toute réforme des collectivités locales – se doit de faire preuve de cohérence, en répondant à trois questions :

Qui ? Qui fait quoi ? Et comment ?

Qui ? C'est la question des institutions.

Quoi ? C'est la question des compétences

Comment ? C'est la question des financements.

Le Sénat, vous le savez, est déjà saisi du volet institutionnel de la réforme : ce sont les quatre projets que j'ai présenté avec Alain MARLEIX en Conseil des ministres le 21 octobre – création du conseiller territorial, modalités de son élection, achèvement et rationalisation de la carte intercommunale, création de métropoles ou de pôles métropolitains, désignation dans le cadre des élections municipales des délégués des communes au sein des conseils communautaires, possibilité de créer des communes nouvelles, c'est ceci le pilier institutionnel de la réforme.

Vient dans un deuxième temps la clarification des compétences qui est, et vous avez parfaitement raison de l'exprimer, absolument essentielle, absolument fondamentale.

Le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales maintient – et à vrai dire nous nous sommes battus pour cela dans les débats internes, dans un premier temps, et les

responsables de l'AMF le savent, puisqu'ils s'en étaient faits l'écho, et à juste titre – la clause de compétence générale des communes, et prévoit, dans son article 35, que dans un délai d'un an à compter de la promulgation de cette première loi institutionnelle, une seconde loi traitera la question des compétences, en précisant, parce que c'est là que résidera le changement, bien sûr, celles des départements et des régions. Il fallait fixer un terme à ce chantier pour qu'il ne soit pas différé, parce que sinon il allait être enfoui.

Mais pour réussir ce chantier, il fallait d'abord se lancer sans attendre, et d'autre part s'assurer que les parlementaires, députés et sénateurs, ainsi que les associations nationales d'élus, puissent être force de proposition. L'idée est simple : le projet de loi sur la répartition des compétences doit être préparé par un travail non pas dans notre coin, mais conjoint, associant le gouvernement, les parlementaires, les associations d'élus, au cours de l'année 2010. Et je vous annonce que cette réflexion se tiendra donc pendant le premier semestre 2010, pour un premier bilan à l'été 2010. Cela prendra la forme de groupes thématiques, transversaux, associant tous ceux que je viens de citer, chargés de proposer au gouvernement des schémas d'évolution de la répartition des compétences.

On ne part heureusement pas d'une page blanche, mais de très nombreux travaux, de très nombreux rapports que nous avons tous, très intéressants, mais qui s'empilaient, sans qu'il y ait d'évolutions.

Là, effectivement, ce que nous proposons, c'est de nous appuyer sur ce qui a été fait, sur vos propositions, pour bouger les choses dans des délais raisonnables, c'est-à-dire le temps de l'efficacité conjugué avec le temps nécessaire à la réflexion et à la proposition.

Et ils pourront, ces travaux, s'appuyer – je le dis aux sénateurs, je vois le sénateur Jacques BLANC, il y en a certainement d'autres ici – sur les différents rapports, notamment celui du sénateur Claude BELOT, qui a fait un travail formidable, d'ailleurs « pluri-partisans » puisque l'ensemble des formations politiques du Sénat y étaient associées.

Cette réflexion sur les compétences rejoindra celle sur les finances locales. Le Premier ministre, je ne vais pas y revenir, vous a annoncé il y a deux jours que le gouvernement est favorable au principe d'une clause de revoyure en 2010. Je suis très partisan des clauses de revoyure, et encore plus quand on en fixe la date. Il y aura une clause de revoyure, et l'on sait que ce ne sera pas aux calendes grecques, mais l'année prochaine. Cette clause sera utilisée – Monsieur le secrétaire général, je vous vois très serein sur le sujet – si, ce sera utilisé pour ajuster la réforme de la taxe professionnelle, et surtout, André LAIGNEL, la répartition du nouveau panier de ressources des collectivités locales, au vu – et là vous avez raison, cela ne veut pas dire que sur les autres points vous aviez tort, d'ailleurs, mais en tout cas vous avez particulièrement raison sur ce point – au vu des simulations complémentaires qui doivent effectivement être réalisées.

Je partage tout à fait cet avis, et c'est quelque chose que je relaierai, naturellement, auprès de Bercy. Et je sais d'ailleurs que la ministre de l'Économie, comme le ministre du Budget, y sont tout à fait favorables.

Je souhaite là aussi, je vous le dis, et je le dis notamment aux membres du Comité directeur de l'AMF, qui sont les interlocuteurs quotidiens du ministère de l'Intérieur, je souhaite que les équipes du ministère de l'Intérieur soient à votre disposition pour que nous préparions ensemble cette clause de revoyure ; vous l'avez un peu dit, Monsieur le président PELISSARD, oui, la Place Beauvau, c'est la maison des élus locaux.

Ainsi, mi-2010, nous devrions être en mesure de croiser les deux réflexions, celle sur les compétences et celle sur la taxe professionnelle, afin d'en tirer toutes les conséquences naturellement indispensables dans la préparation du projet de loi

de finances rectificative de 2010, et surtout dans le projet de loi de finances initiale de 2011, pour que vous y voyiez clair. Et sans doute pour la première fois – j'ai cherché mais je pense vraiment que c'est la première fois dans l'histoire de notre pays – nous mènerons ainsi en 2010 une triple réflexion sur les institutions, sur les compétences et sur les finances locales, et cette triple réflexion, c'est la garantie de la cohérence de la réforme qui sera proposée. Je le dis solennellement, comme l'a fait il y a quelques jours le Premier ministre : nous ne sommes pas figés, nous ne sommes pas, surtout croyez-le bien, les propriétaires de chaque petit alinéa des projets de loi que nous vous présentons. Nous sommes au contraire totalement désireux d'entendre, d'écouter les attentes des élus, désireux d'y répondre, et désireux de procéder, lorsque ce sera nécessaire, aux ajustements juridiques qui s'imposent. Le projet de calendrier que je viens de développer le permet très concrètement, puisqu'il s'inscrit dans la durée, définit les étapes, et permet de tenir compte sérieusement et efficacement de la progression de notre réflexion collective.

Je le confirme, les associations nationales auront bien naturellement leur mot à dire, mais c'est le Parlement, bien sûr, qui dans notre République, c'est légitime, aura le dernier mot. Tout ceci pour dire encore une nouvelle fois que nous voulons avancer dans la concertation.

Cette réforme, je souhaite que nous la réussissions ensemble, car la réforme ambitieuse des collectivités de notre pays passe par le respect des communes. Le maillage territorial, serpent de mer sur lequel on revient régulièrement – quand j'étais ministre délégué aux Collectivités territoriales, je l'évoquais d'ailleurs devant ce Congrès – le maillage communal, c'est comme ça, et je pense sincèrement d'ailleurs que c'est une bonne chose, c'est une source de vitalité démocratique, et c'est une source d'énergie locale. Chacun sait l'engagement qui est le vôtre au quotidien, et la lourdeur, je le dis, je le pense, de votre tâche au service de vos concitoyens.

Cette clause de compétence générale, elle est donc maintenue au profit des communes, c'est aussi pourquoi nous avons bien choisi de faire désigner les délégués des communes au sein des intercommunalités à l'occasion des élections municipales, et non pas d'une élection autonome. J'ai fait un bouquin, que facilement dix personnes ont lu, donc le danger était assez modeste, mais j'avais pris position dans ce livre, plutôt pour l'élection directe des délégués communautaires. C'était une erreur, parce que je ne m'étais pas rendu compte, au moment où je l'avais rédigé, que si en fait on procédait ainsi, c'était toute la légitimité de l' élu municipal qui risquait de se retrouver mise en cause, et que finalement on aboutissait à l'effet inverse, c'est que l' élu municipal se retrouvait en quelque sorte officier de l'Etat, et en l'occurrence officiel de l'état-civil. Et donc nous avons voulu conforter la légitimité des communes, et non pas créer une légitimité concurrence, qui aurait pris, je pense à rebours toute l'histoire de notre République.

Pour le reste, nous avons voulu proposer des dispositifs équilibrés, qui encouragent l'intercommunalité, la création de métropoles, la constitution de communes nouvelles, oui, c'est vrai, mais aucune de ces dispositions n'est contraignante. Elles se font sur la base du volontariat ou de la légitimité démocratique, – si, André LAIGNEL, cela repose sur une démarche volontaire, et il vous faudra vous donner du mal pour démontrer l'inverse, ou des majorités qualifiées, ou des consultations populaires. Vous continuez à dire non, mais c'est un réflexe. En particulier, sur les métropoles – je le dis parce que je l'aime bien ! Monsieur le secrétaire général, écoute-moi – sur les métropoles, le gouvernement a entendu les réserves exprimées par l'AMF, notamment sur les métropoles départements. Et reconnaissez, Monsieur le président, Monsieur le secrétaire général, qu'à la suite de nos entretiens, nous avons fait évoluer ce dispositif vers un statut d'EPCI qui répond en grande partie à vos préoccupations et à une création volontaire non imposée par la loi !

Donc le gouvernement, en réalité, souhaite tout simplement offrir de nouveaux outils aux élus qui souhaitent s'en servir. Il ne veut pas l'imposer et moi je fais un pari simple, c'est que ce sont les maires qui sont eux-mêmes les plus conscients que les choses doivent changer, et que donc ce sont eux qui prendront en main l'évolution de leur territoire.

Je pose une question très simple, quand même, et néanmoins je ne l'ai pas tellement entendue : qui est le plus pénalisé quand les compétences sont enchevêtrées, quand les financements croisés favorisent d'interminables négociations pour boucler des tours de table financiers, à tel point parfois qu'un mandat ne suffit pas à un maire pour voir aboutir ses projets, quand l'Etat, le département et la région ne se parlent pas ? Franchement, personne n'a d'exemple de ce type de situation ? Eh bien, quand l'Etat, la région et le département n'articulent pas suffisamment leurs interventions, ou, pire, se font concurrence, ce ne sont pas les grands élus, ce sont en réalité les élus de proximité qui défendent le territoire, ses richesses et ses projets, qui sont en réalité les premiers pénalisés. Il faut donc mettre de l'huile dans les rouages. Je comprend – deuxième point – que la création du conseiller territorial puisse susciter des débats. Mais dites-moi, il aurait été incroyable que cela ne suscite pas de débat ! Mais bien sûr, cela doit susciter le débat ! C'est une innovation majeure : vous avez vu, déjà, dans notre histoire, que l'on restait les bras croisés, la bouche bée ? Non, c'est normal, que l'on puisse en discuter.

Je pense aussi, moi, que c'est une réforme fondamentale, et que les maires – je vais essayer de vous en faire la démonstration – en seront les premiers bénéficiaires.

Demain, vous aurez, pour ceux qui ne seront pas conseillers territoriaux, un interlocuteur unique, ancré dans le territoire, et qui pourra mettre en cohérence l'action du département et de la région. On fait en réalité confiance à un élu local pour clarifier et articuler les compétences au plus près des réalités du terrain.

J'ai lu, bien évidemment j'ai essayé de comprendre, j'ai essayé aussi d'intégrer les critiques qui avaient été formulées. Je pense sincèrement qu'il n'est pas juste de considérer que cet élu de terrain ne sera pas capable de développer une vision régionale. Ecoutez, vous avez comme partenaires des parlementaires, députés et sénateurs ; ce sont des élus ancrés sur un territoire ; ce n'est pas cela qui les empêche d'avoir une vision et une cohérence nationales.

Ce qui serait possible pour un député ou un sénateur – tant mieux, c'est un hommage qu'on leur rend – serait impossible pour celui qui serait conseiller territorial ? Je ne partage pas du tout cela, moi, dans ma région ! Le conseiller territorial, oui, parlera du déneigement des routes, il parlera de ce combat implacable contre les rats taupiers, mais il parlera aussi des questions d'université, il parlera aussi des questions d'équipement sanitaire, ce sera pour vous beaucoup plus commode, beaucoup plus facile d'avoir un interlocuteur qui sera capable de répondre à la palette des préoccupations qui peuvent être les vôtres, et surtout celles de votre conseil municipal, et encore plus, celles de vos administrés.

De la même manière, je le dis là aussi devant des élus des départements ruraux, c'est une réforme qui confèrera aux départements ruraux une meilleure représentation qu'aujourd'hui, pour une raison simple : parce qu'on a fixé des seuils. Bien évidemment que le problème se posait si on tenait compte uniquement de la situation démographique. Précisément, c'est ce qu'on a écarté, et on l'a fait exprès, parce que, que ce soit Alain MARLEIX ou moi, nous avons aussi des racines rurales. Nous avons décidé que le plus petit département de France – et je vois Jacques BLANC qui hoche la tête, parce qu'il se dit à tout hasard qu'il pourrait être concerné – ne comptera jamais moins de 15 conseillers territoriaux. Eh bien, je vous le dis, il n'y a pas d'assemblée régionale qui compte 15 représentants du plus petit département de France ou des plus petits départements de France.

Je tiens aussi à souligner – cela a été dit, cela a été répété, mais encore une fois il faut que ce soit gravé – que les départements pourront toujours intervenir pour aider les petites communes, en particulier pour l'équipement rural, pour les soutenir dans l'exercice de leurs compétences. D'ailleurs, ces principes – je suis très étonné de ce que j'ai pu entendre – sont inscrits dans la loi depuis les premières lois de décentralisation, et personne n'envisage de les remettre en cause. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, dans des assemblées départementales, mais je le redis encore une fois aujourd'hui.

De la même manière que pour les communes les plus modestes, mais qui portent des projets structurants, le gouvernement, là aussi je vous le confirme, n'entend pas revenir sur la règle permettant d'obtenir jusqu'à 80% de co-financement. Notre objectif est simple, c'est de faciliter les tours de table, d'accélérer les projets, ce n'est pas de réduire les initiatives locales.

Nous en sommes désormais au temps du Parlement ; le débat va se dérouler sur plusieurs mois ; cela va nous donner l'occasion d'entrer dans le détail de chacun des articles des projets de loi ; lors de ma première audition en commission des lois élargie, au Sénat, j'avais avec moi naturellement Alain MARLEIX, Michel MERCIER, qui est ministre aussi de l'espace rural, de l'aménagement du territoire, j'ai eu l'occasion de dire qu'on aborderait ce débat, je le dis aux parlementaires, dans un esprit d'écoute et d'ouverture. Aucune proposition, aucune piste d'amélioration de tel ou tel aspect de la réforme ne sera écartée pour peu qu'elle s'inscrive dans l'objectif de modernisation. Le travail a déjà commencé au Sénat, le président de l'AMF m'a déjà fait part de ses remarques, de ses propositions, et le Premier ministre m'a indiqué qu'il était ouvert à l'essentiel de ces propositions. Je pense naturellement, en matière d'intercommunalité, j'ai bien entendu ce qu'André LAIGNEL a évoqué, à votre proposition de trouver un équilibre entre les pouvoirs du préfet et ceux de la CDCI, qui devra toujours avoir la possibilité, lorsqu'une majorité des deux tiers se dégagera en son sein, d'imposer une contre-proposition au préfet. C'est une sorte d'opposition créatrice, qui va dans le bon sens, que nous créons.

Mais je voudrais dire aussi que la réussite de l'intercommunalité dépendra en réalité du dialogue que vous aurez individuellement et collectivement entre les CDCI et les préfets, tout particulièrement au moment de l'élaboration des schémas départementaux. Et c'est cette phase qui sera cruciale, j'en ai bien conscience, et j'ai bien entendu ce qui a été dit dans la motion.

Il faudra bien confirmer ces instructions aux préfets : la concertation doit être partout privilégiée ; il faut que ce soit écrit noir sur blanc ; et il doit s'agir d'un exercice de « coproduction » - c'est un mot qu'on utilise beaucoup à l'Assemblée – entre le préfet et la CDCI, même si naturellement on doit conserver un minimum d'incitations pour progresser.

J'ai bien entendu, Monsieur le président, vos interrogations sur le calendrier : il faudra trouver effectivement le point d'équilibre entre la nécessité de ne pas trop précipiter les choses pour se laisser le temps aussi d'une discussion et d'une concertation approfondie. Et je comprend bien évidemment la préoccupation qui est, j'imagine, celle du Bureau de l'AMF dans sa totalité, c'est que cela ne vienne pas interférer avec les échéances électorales de 2014. En tout état de cause, je vous le dis, Monsieur le président, Monsieur le secrétaire général, je demanderai aux préfets d'engager cette concertation dès à présent ; l'objectif étant clair, on peut, je pense, se mettre au travail tout de suite.

En ce qui concerne la répartition des sièges entre les communes membres d'un EPIC, là aussi, je suis persuadé que nous trouverons le point d'équilibre entre les exigences du suffrage universel direct, qui doit être naturellement encadré par la loi, et la nécessité de privilégier, chaque fois que cela est possible, l'accord des communes plutôt que l'automatisme du tableau. Mais si on n'y arrive pas, ce sera l'automatisme du tableau, très logiquement. Là aussi, je redis très clairement ce qu'a dit le Premier ministre : dans l'exercice de rationalisation de la carte

intercommunale, c'est très important – vous m'avez adressé ce message, d'autres associations l'ont exprimé, l'Association des élus ruraux, l'Association nationale des élus de la montagne – il n'y aura pas de taille minimale imposée pour les groupements de communes ; c'était une remarque de bon sens, légitime, et je l'ai entendue, j'ai souhaité que ce soit intégré : il faudra adapter les objectifs aux réalités géographiques et démographiques de chaque département.

Alors, quel est, finalement, cet objectif en matière d'intercommunalité ? Vous me direz : « tout ça, pour quoi ? ». Nous souhaitons effectivement lui donner, à cette intercommunalité, une nouvelle impulsion, dix ans après la loi Chevènement, que tout le monde considère aujourd'hui comme une grande réforme, mais qui suscitait, souvenez-vous en, quand même, à l'époque, une véritable et forte inquiétude. L'intercommunalité a été, à 90%, un vrai succès. Elle est parvenue à maturité ; il faut franchir une nouvelle étape en achevant la couverture du pays, tout en préservant la légitimité du maire ; et pas plus demain qu'aujourd'hui ou hier, il ne faut opposer commune et intercommunalité, c'est le couple qui constitue, qui renforce nos territoires.

Monsieur le président PELISSARD, Monsieur le secrétaire général LAIGNEL, vous le voyez, les chantiers sont nombreux, et j'ai été attentif à ce que vous avez dit. Ce que vous avez dit a été important, tout ceci constitue un ensemble majeur. Comme c'est le cas des congrès départementaux de maires, je vous le dis, je suis convaincu, une fois de plus, mais peut-être plus encore, que ce congrès national aura été utile. Il a été globalement convivial ; la première minute a été chaleureuse et directe, à l'ouverture. Je pense que cette convivialité a été respectée, c'est la règle entre maires, quelles que soient les sensibilités, les engagements, les parcours, les tailles des collectivités, et je pense que c'est un bon exemple de rassemblement républicain.

Ce congrès aura été utile, il a été une occasion de dialogue, qui a permis quatre avancées concrètes sur la méthode, le calendrier, les modalités de la TP et son remplacement par de nouvelles ressources fiscales. Je pense que cela aura été aussi

une avancée en termes d'annonces du Premier ministre, du gouvernement, de l'assouplissement du dispositif exceptionnel du FCTVA en 2009 pour encourager l'investissement communal, sa reconduction en 2010 ; je pense aux éléments que je viens de préciser concernant les étapes de la réforme des institutions, des compétences et des financements, selon un calendrier qui nous offre de la visibilité, et qui permettra à tous les élus de s'exprimer, et qui nous permettra – ce qui est encore plus important – de progresser ensemble de manière cohérente et transparente.

Je pense enfin aux engagements que j'ai pris devant vous à l'instant pour ajuster la réforme de l'intercommunalité en tenant compte, là aussi, de l'essentiel de vos remarques, de votre motion, et du bon sens, qui ont été exprimés par les maires de France.

Mesdames et messieurs, je vous le dis, je termine par là comme j'ai commencé : ce que je veux partager avec vous, c'est à la fois le bon sens, la raison et le cœur. J'ai conscience des réalités et des besoins du terrain. Je sais quel est votre rôle pour assurer la cohésion de notre société ; celle-ci est fragile, sa cohésion est donc tout aussi fragile, et il est important que vous agissiez pour la préserver, comme j'essaie, modestement, de le faire. Je voudrais vous dire que non seulement je comprends, mais je ressens les attentes, les questions et les nécessités. Je persiste à penser que le rendez-vous qui vous est offert, de cette réforme, sera un rendez-vous majeur pour notre pays, avec une ambition – parce qu'il n'y a pas de rupture dans cette histoire – de renouer précisément avec les visions fortes qui étaient celles des lois de décentralisation de 1982. Après les lois de décentralisation, je pense qu'est venu le temps de la simplification et de la lisibilité. Je vous le dis, si ce congrès aura permis de nous convaincre d'améliorer la performance de nos territoires, de conforter les libertés locales, de respecter le rôle des élus locaux, et de mieux servir nos concitoyens, alors nous aurons fait du bon travail.

Je vous remercie